

Les foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active et de la Prime d'activité au 31 décembre 2018

Au titre de décembre 2018, le RSA socle a été versé à 98 355 foyers et la Prime d'activité à 59 886 foyers résidant à La Réunion. La croissance des effectifs en glissement annuel s'élève respectivement à +4,3 % et +0,9 %.

En fonction de leurs ressources, les foyers peuvent cumuler les deux prestations : ils sont 11 110 bénéficiaires à être dans cette situation.

Par ailleurs, près de 630 millions d'euros ont été versés par la Caf au titre du RSA et 141 millions d'euros au titre de la Prime d'activité depuis le début de l'année 2018.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) vise à compléter les revenus du travail pour ceux qui en ont besoin, à encourager l'activité professionnelle, à lutter contre l'exclusion et enfin à simplifier les minima sociaux. A partir de 2016, le RSA n'a plus qu'un volet, le « RSA Socle ». Concernant la Prime d'activité (PPA), celle-ci a pour but d'encourager l'activité en soutenant le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes. A ce titre, cette nouvelle prestation vise à accompagner le retour à l'emploi et à l'insertion professionnelle, notamment des jeunes actifs âgés de moins de 25 ans.

Source : CAF de La Réunion 2018

Année	2017	2018	évolution
Effectifs allocataires CAF	265 138	268 865	1,4%
Effectifs allocataires RSA socle	94 275	98 355	4,3%
Effectifs allocataires RSA socle (sans cumul PPA)	83 722	87 245	4,2%
Effectifs allocataires prime d'activité	59 379	59 886	0,9%
Personnes couvertes au titre du RSA	218 335	225 569	3,3%
Personnes couvertes au titre de la prime d'activité	136 426	138 292	1,4%
Personnes couvertes RSA / population légale	25,7%	26,4%	
Personnes couvertes prime activité / population légale	16,0%	16,2%	

Tableau 1.

En 2018, 26 % de la population légale¹ était couverte au titre du RSA et 16 % au titre de la Prime d'activité (cf. tableau 1). La Caf de La Réunion compte 98 355 bénéficiaires du RSA socle (dont 87 245 allocataires bénéficiaires du RSA socle sans cumul PPA), soit 36,5 % de l'effectif total des allocataires CAF². La Prime d'activité a été versée à 59 886 allocataires (contre 59 379 un an auparavant), soit 22,3 % de l'effectif total des allocataires CAF

Encadré 1

Au titre de septembre 2018, le revenu de solidarité active (Rsa) est versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf) à près de 1,82 million de foyers résidant en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (Dom). Le nombre de bénéficiaires connaît ainsi une progression de 0,7 % entre septembre 2017 et septembre 2018, confirmant la légère croissance des effectifs observée depuis deux trimestres en glissement annuel, mettant fin à la phase de décroissance observée pendant un an et demi.

L'augmentation des effectifs entre septembre 2017 et septembre 2018 concerne l'ensemble des foyers, qu'ils perçoivent ou non une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. Le nombre de bénéficiaires du Rsa sans majoration pour isolement augmente de 0,7 % en glissement annuel, les effectifs s'élevant à près de 1,60 million de foyers fin septembre 2018. Le nombre de bénéficiaires percevant une majoration pour isolement connaît, quant à lui, une croissance annuelle de 0,6 %, atteignant 220 000 foyers fin septembre 2018.

Source : RSA Conjoncture, « Les foyers bénéficiaires du Rsa, 1,82 millions à fin septembre 2018 », N°24 - décembre 2018.

¹ Source : Insee, Population légale - recensement population 2016 : 852 924 habitants (population municipale).
² Les données plus récentes sur le mois de décembre 2018 sont extraites à partir des fichiers statistiques semi-définitifs (dits « fichiers FR2 »).

Les foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active

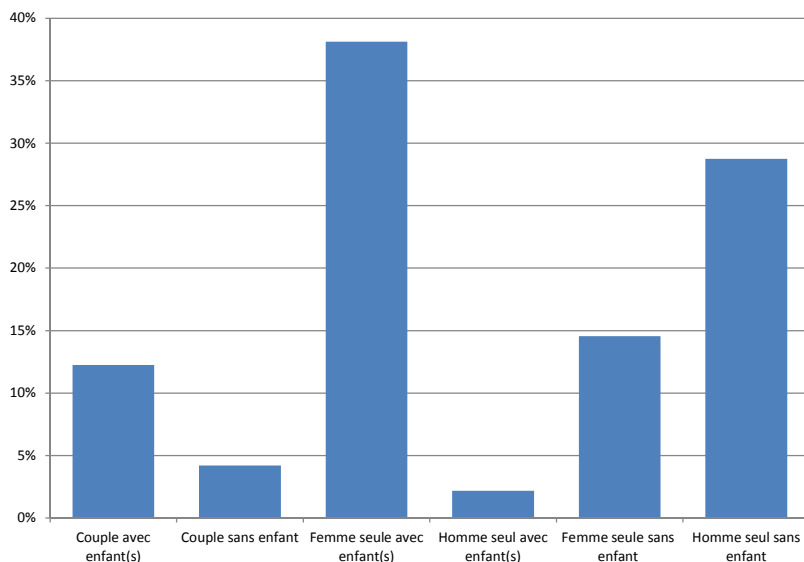
Encadré 2

En 2018, le RSA est versé à 98 355 foyers allocataires, ce qui correspond à un taux d'évolution positif de (+4,3 %) (cf. tableau 1). En ajoutant les ayants droits, cela représente 225 569 personnes couvertes³ par la prestation, soit environ 26,5 % de la population de La Réunion (cf. tableau 2).

Les allocataires du « RSA jeunes »

A compter du 1^{er} Septembre 2010, le RSA est étendu aux jeunes de 18 à 25 ans sans enfant à charge. Les allocataires du « RSA jeunes » doivent avoir exercé une activité durant l'équivalent de deux années à temps plein (soit 3214 heures) sur les trois années.

Situation Familiale des bénéficiaires du RSA socle



Graphique 1.

Source : CAF de La Réunion 2018

Hausse des bénéficiaires du RSA socle depuis un an

Le nombre de nouveaux bénéficiaires du RSA est de +4 080 individus sur l'année 2018. Cette hausse se déduit du nombre d'ouvertures de droits (entrées) et de fins de droits (sorties) ayant eu lieu durant l'année (cf. tableau 3).

Cette hausse des bénéficiaires du RSA s'explique, entre autres, par la généralisation de l'ouverture depuis le mois de décembre 2017, de la téléprocédure de demande de RSA sur le site « Caf.fr », laquelle a pu faciliter l'accès à la prestation (cf. encadré 3).

Plusieurs facteurs, jouant en sens contraire, sont également à prendre en considération. D'un côté, la revalorisation (+1 %) du barème du RSA au 1^{er} avril 2018 a pu avoir un impact sur les entrées (les revalorisations ont un impact, non seulement, sur les montants versés, mais aussi sur le nombre de bénéficiaires du Rsa, en rendant éligibles des allocataires proche du seuil de non versement). La prise en compte des ressources du 1^{er} trimestre 2018 plus basses que celles observées en fin d'année 2017 a conduit à une baisse du nombre de sortants.

À l'inverse, la baisse des cotisations sociales entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 entraîne une hausse des revenus d'activité des bénéficiaires et donc, la sortie du dispositif d'un certain nombre d'entre eux⁴.

Caractéristiques des bénéficiaires du RSA

Plus de 3 allocataires sur 5 du RSA sont des femmes ; 43 % sont des personnes isolées sans enfants, la part des couples sans enfants s'élève à 4 % (cf. graphique 1).

Plus de la moitié des bénéficiaires ont un âge compris entre 25 et 49 ans, 8 % sont âgés de moins de 25 ans et un plus d'un quart des bénéficiaires sont âgés de 50 ans et plus (soit 28 %).

Le nombre d'enfants à charge (PF) couverts par la prestation s'élève à 104 874 enfants en 2018 (cf. tableau 2).

Encadré 3

En juin 2018, 1 866 300 foyers bénéficient du revenu de solidarité active (Rsa). Depuis 2016, les effectifs ne cessent de diminuer. Néanmoins, en 2018, le nombre de bénéficiaires du Rsa augmente légèrement (+ 0,3 % en juin en glissement annuel). Il est estimé que l'ouverture de la téléprocédure de demande de Rsa sur caf.fr (dans la quasi-totalité des départements en juin 2018) a eu un effet sensible sur le recours. Le nombre de bénéficiaires d'un droit majoré pour isolement s'élève à 226 200, un nombre en baisse (- 0,4 % sur un an).

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2018 - Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 16 janvier 2019).

Source : CAF de La Réunion 2018

Revenu de Solidarité Active	2017	2018	évolution
Nombre de foyers bénéficiaires du RSA	94 275	98 355	4,3%
RSA majoré	15 556	15 998	2,8%
RSA non majoré	78 705	82 350	4,6%
RSA jeunes	14	7	-50,0%
Nombre personnes couvertes par le RSA	218 335	225 569	3,3%
Nombre enfants à charge PF	101 619	104 874	3,2%

Tableau 2.

Source : CAF de La Réunion 2018 - données ELISA

TRIMESTRES	T4-2017	T1-2018	T2-2018	T3-2018	T4-2018	évolution annuelle
Entrées	7 700	7 748	7 476	7 487	7 336	30 047
Sorties	7 144	6 459	6 260	6 528	6 720	25 967
Variation effectifs	+556	+1 289	+1 216	+959	+616	+4 080

Tableau 3.

Le nombre de bénéficiaires du RSA socle non majoré augmente de +4,6 % en glissement annuel, passant de 78 705 à 82 350 (cf. tableau 2). On note une baisse du « RSA jeunes » de sept individus durant cette même période.

³ Comprend l'allocataire, le conjoint éventuel, les enfants et les autres personnes à charge.

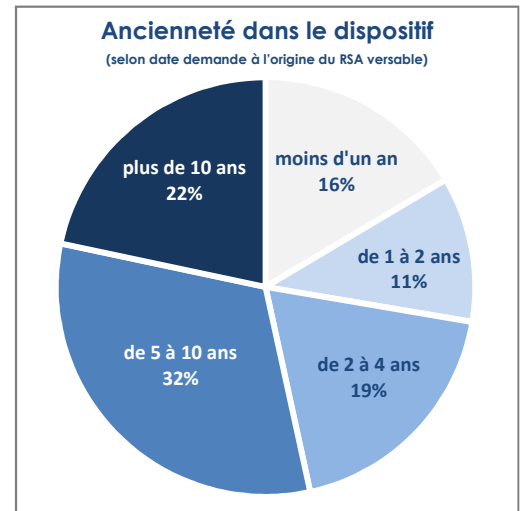
⁴ Cazain, S., « Les foyers bénéficiaires du Rsa: 1,84 million à fin juin 2018 », Rsa Conjoncture, n°23, septembre 2018.

Plus de la moitié des bénéficiaires du RSA ont une ancienneté dans le dispositif supérieure à 5 ans

Selon le graphique 2, 16 % des bénéficiaires du RSA sont entrés dans le dispositif il y a moins d'un an et 55 % ont une ancienneté supérieure à cinq ans.

Près d'un quart des bénéficiaires de cette prestation ont une ancienneté supérieur à 10 années.

Source : CAF de La Réunion 2018



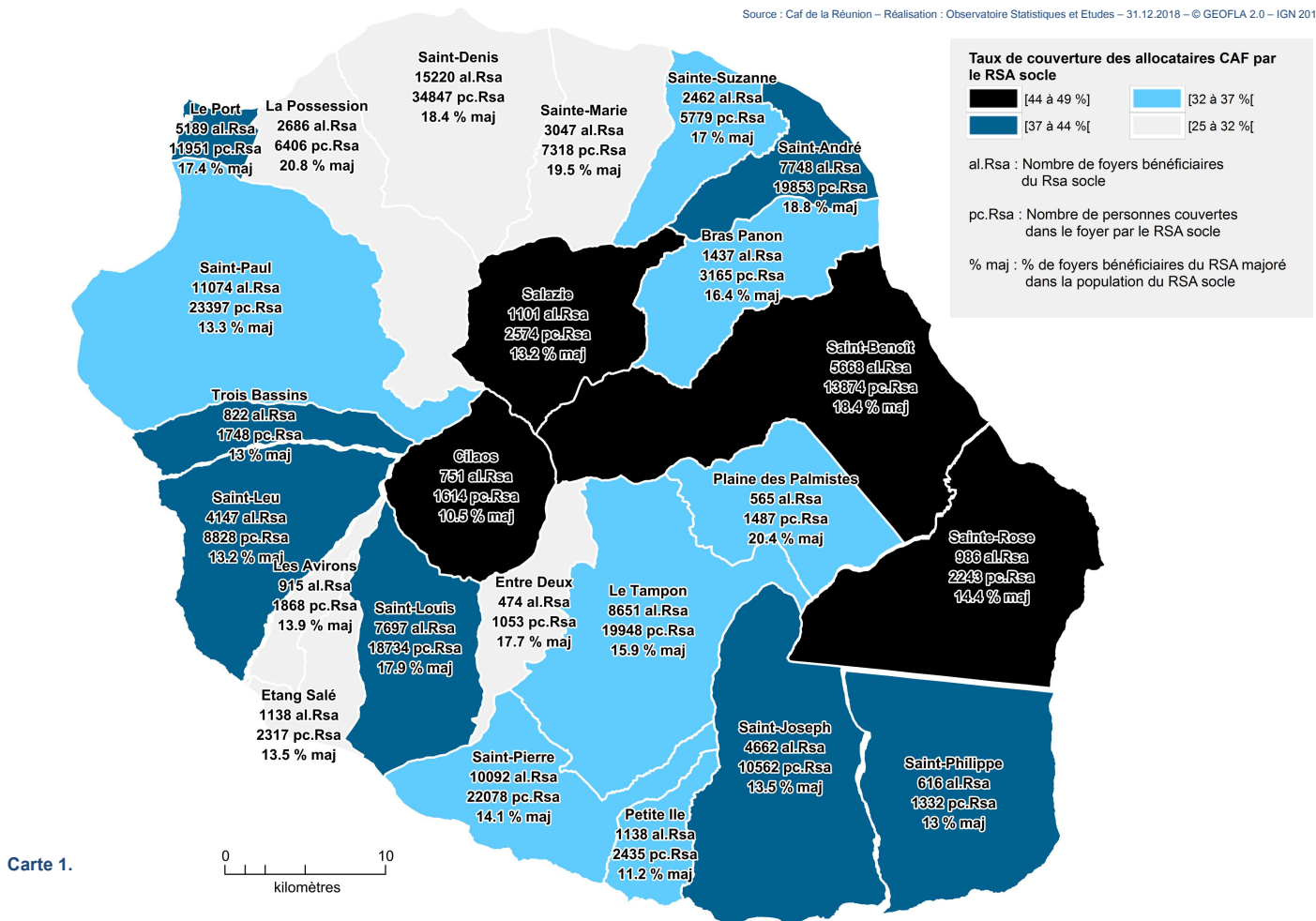
Graphique 2.

Encadré 4

Comment peut-on cumuler prime activité et RSA socle ? La prime activité est une aide aux travailleurs percevant de faibles revenus. Cependant, il est possible de cumuler RSA et prime activité dans certains cas. L'une des principales conditions pour avoir le droit au cumul prime activité / RSA socle reste le fait d'avoir perçu des revenus d'activité au cours des 3 derniers mois précédant votre demande de RSA. Il n'est pas facile de tirer une généralité du cumul RSA + prime activité. Chaque cas est particulier et plusieurs facteurs sont à prendre en compte dont les revenus perçus par le demandeur mais aussi pour le foyer. En ce qui concerne les couples (avec ou sans enfant), le fait de prétendre au RSA et à la prime activité dépend de la composition de la famille et des ressources du foyer. Le cumul pourra se faire pour une période de 3 mois. A l'issue du trimestre, le foyer sera amené à faire sa déclaration trimestrielle de prime activité et celle valable pour le RSA socle. La CAF étudiera l'éligibilité ou non à de nouveaux droits.

Source : www.primeactivite.fr

Source : Caf de la Réunion – Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes – 31.12.2018 – © GEOFLA 2.0 – IGN 2015 -



Note de lecture : 18,4% des bénéficiaires du RSA de la commune de Saint-Denis touchent le RSA socle majoré.
Le taux de couverture des allocataires CAF rapporte le nombre d'allocataires bénéficiant du RSA socle au nombre total d'allocataires du territoire.

Les communes qui comptent les plus fortes concentrations de foyers bénéficiaires du RSA dans la population allocataires CAF se situent dans l'est et le centre de l'île (cf. carte 1). Ces communes sont : Salazie, Cilaos, Saint-Benoît et Saint-Rose.

Saint-Rose est la commune qui enregistre la plus forte concentration de bénéficiaires du RSA socle (avec 49 %). A contrario, la commune de l'Entre-deux (25 %) enregistre la plus faible concentration.

Trois communes comptent à elles seules 1/3 des allocataires bénéficiaires du RSA socle, à savoir : Saint-Denis (avec 15 220 allocataires), Saint-Paul (avec 11 074 allocataires) et Saint-Pierre (10 092 allocataires).

RSA	PRIME D'ACTIVITE	Dont cumul RSA et PRIME D'ACTIVITE
98 355 foyers bénéficiaires	59 886 foyers bénéficiaires	11 110 foyers bénéficiaires
16 172 couples 39 626 monoparents 42 557 personnes seules -	19 338 couples 16 022 monoparents 24 427 personnes seules <i>99 situations familiales inconnues</i>	3 690 couples 3 592 monoparents 3 828 personnes seules -
225 569 personnes couvertes	138 292 personnes couvertes	29 608 personnes couvertes
7 549 âgés de moins de 25 ans 40 897 âgés entre 25 et 39 ans 22 545 âgés entre 39 et 49 ans 27 364 âgés de 50 ans et plus	6 531 âgés de moins de 25 ans 26 134 âgés entre 25 et 39 ans 14 099 âgés entre 39 et 49 ans 13 122 âgés de 50 ans et plus	475 âgés de moins de 25 ans 4 330 âgés entre 25 et 39 ans 3 162 âgés entre 39 et 49 ans 3 143 âgés de 50 ans et plus
Montant moyen versable * 520 €	Montant moyen versable * 203 €	Montant moyen versable * 560 €

* montant estimé

Schéma 1.

Dominance des familles monoparentales parmi les foyers bénéficiaires du RSA

Grâce au schéma 1, on peut constater que les familles monoparentales et les personnes isolées sont dominantes parmi les foyers bénéficiaires du RSA. Plus de la moitié des bénéficiaires ont un âge compris entre 25 et 49 ans, 8 % sont âgés de moins de 25 ans et un plus d'un quart des bénéficiaires sont âgés de 50 ans et plus (28 %).

En moyenne, un foyer allocataire du RSA perçoit 520€ par mois, contre 512€ pour l'ensemble des DOM et 494€ pour la France métropolitaine⁵.

Hausse du RSA majoré en 2018

Le RSA peut aussi être temporairement majoré pour les parents qui assument seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître.

Fin 2018, les bénéficiaires du RSA socle majoré s'élevaient à 15 998 en décembre 2018 (contre 15 556 un an auparavant), ce qui correspond à une hausse de +2,8 % sur un an (cf. tableau 2).

En tenant compte des personnes à charge, 51 167 personnes sont couvertes par le RSA majoré fin 2018, soit 23 % de la population couverte par le RSA.

Les allocataires du RSA majoré sont surtout des familles monoparentales

Les bénéficiaires du RSA majoré représentent 16 % des allocataires RSA à La Réunion (cf. tableau 4).

La quasi-totalité des foyers allocataires sont des familles monoparentales (94 %), les personnes isolées sans enfant sont minoritaires.

RSA Majoré	RSA majoré	TOTAL RSA
Nombre familles monoparentales	15 058	42 557
<i>dont femmes seules</i>	<i>14 683</i>	<i>37 498</i>
<i>avec plus d'un enfant à charge</i>	<i>9 327</i>	<i>21 907</i>
<i>dont hommes seuls</i>	<i>375</i>	<i>2 128</i>
<i>avec plus d'un enfant à charge</i>	<i>166</i>	<i>881</i>
Nombre personnes isolées sans enfant	940	39 626
Nombre personnes couvertes	51 167	225 569
Nombre d'enfants à charge (PF)	34 894	104 874
Total allocataires	15 998	98 355
Nombre de bénéficiaires de moins de 20 ans	8%	2%
de 20 à 24 ans	25%	6%
de 25 à 34 ans	42%	30%
de 35 à 44 ans	19%	23%
de 45 à 54 ans	5%	24%
plus de 55 ans	1%	15%

Tableau 4.

Les allocataires du RSA majoré sont presque exclusivement des femmes

Neuf allocataires du RSA majoré sur dix sont des femmes (92 %) et, dans 60 % des cas, elles ont plus d'un enfant à charge (cf. tableau 4). La plupart des allocataires du RSA majoré (67 %) ont un âge compris entre 20 et 34 ans en 2018 (contre 36 % seulement pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA).

Enfin, la majorité des bénéficiaires du RSA majoré (94 %) ne cumulent pas cette prestation avec la prime d'activité.

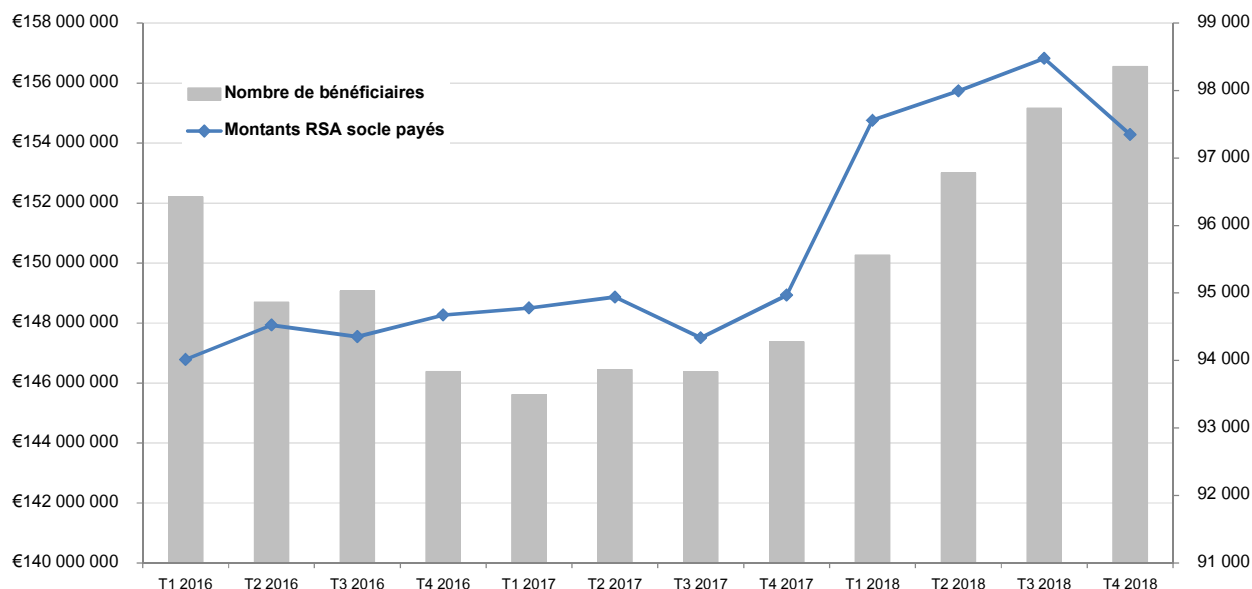
⁵ Ces montants sont fournis à titre indicatif (source ELISA 2018)

Au cours du 3e trimestre 2018, les Caf ont versé près de 2,73 milliards d'euros au titre du Rsa, contre 2,64 milliards d'euros au cours du 3e trimestre 2017. Les masses financières correspondant à cette prestation connaissent ainsi une croissance de 3,3 % en glissement annuel. Cette évolution résulte notamment de l'augmentation du montant moyen, à la suite des revalorisations de la prestation intervenues au 1er septembre 2017 et au 1er avril 2018.

Source : RSA Conjoncture, « Les foyers bénéficiaires du Rsa, 1,82 million à fin septembre 2018 », N°24, décembre 2018.

Les montants du Revenu de Solidarité Active (RSA) payés en 2018

Source : CAF de La Réunion 2018



Graphique 3.

Source : CAF de La Réunion 2018

Montant RSA payé	Année 2017	Année 2018	Evolution
RSA socle sans majoration	484 376 949,40 €	508 315 173,51 €	4,9%
RSA socle avec majoration	111 628 595,86 €	117 990 609,88 €	5,7%
Total RSA socle	596 005 545,26 €	626 305 783,39 €	5,1%

Tableau 5.

Au 31 décembre 2018, selon les données comptables (cf. tableau 5), 626,3 millions d'euros ont été payés au titre du RSA socle, soit une hausse de +5,1 % en glissement annuel.

Cette évolution des montants résulte, en partie, d'une augmentation du montant moyen, qui passe de 515 euros à 520 euros, entre décembre 2017 et décembre 2018 (cf. schéma 1).

Revalorisation du Revenu de Solidarité Active

Au 1er Avril 2017, Les montants de l'allocation adulte handicapé (Aah), du revenu de solidarité active (Rsa), de la prime d'activité et du revenu de solidarité (Rso) sont également revalorisés de 1,0 % en avril 2018

Entre deux dates, l'évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa dépend des revalorisations du barème, des variations saisonnières, ainsi que des mesures réglementaires ayant eu lieu sur la période. Le montant forfaitaire du Rsa est revalorisé au 1er avril de chaque année (+ 1,0 % en avril 2018) et il a été revalorisé de manière exceptionnelle au 1er septembre (de 2013 à 2017) dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté, pour atteindre une revalorisation totale de 10 % sur 5 ans. Les revalorisations ont un impact sur les montants versés, ainsi que sur l'évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa, en rendant éligibles des allocataires proches du seuil de non versement. L'effet des revalorisations du barème et la correction des variations saisonnières sont estimés à - 1,0 % entre juin et septembre 2018. En neutralisant ces deux effets, le nombre de bénéficiaires serait relativement stable (- 0,1 %, correspondant à 2 000 foyers de moins sur trois mois), confirmant la stabilité observée le trimestre précédent

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2018 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 16 janvier 2019).

Les foyers bénéficiaires de la Prime d'activité

Encadré 6

La loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi a instauré la mise en place au 1er janvier 2016 de la prime d'activité, en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (Dom), à l'exception de Mayotte où elle est entrée en vigueur au 1er juillet 2016. Cette nouvelle prestation vise à lever les freins monétaires au retour à l'activité, augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs ayant de faibles revenus et permettre aux jeunes actifs âgés de moins de 25 ans de bénéficier d'une aide à l'emploi. Elle remplace les deux dispositifs existants de soutien financier à l'activité des travailleurs modestes, à savoir le volet activité du Rsa et la Ppe. La prime d'activité a été conçue selon un modèle proche de celui du Rsa activité avec cependant plusieurs différences notables. Tout d'abord, cette nouvelle prestation est ouverte aux jeunes actifs dès 18 ans et concerne les étudiants salariés et les apprentis ayant perçu pendant trois mois un salaire mensuel net d'au moins 890 euros. Par rapport au Rsa activité, le montant de la prime d'activité est augmenté de bonifications individuelles attribuées à chacun des membres du foyer qui exerce une activité professionnelle et dont les revenus mensuels dépassent 0,5 Smic (la bonification est modulable entre 0,5 et 0,8 Smic puis fixé à 67 euros au-delà). De plus, son montant est identique pour trois mois de droit, sans tenir compte des changements de situation professionnelle intervenant sur cette période (principe de l'effet figé). Tout comme dans le dispositif du Rsa, le droit est majoré pour les parents isolés (situation d'isolement récente ou présence d'enfants âgés de moins de 3 ans).

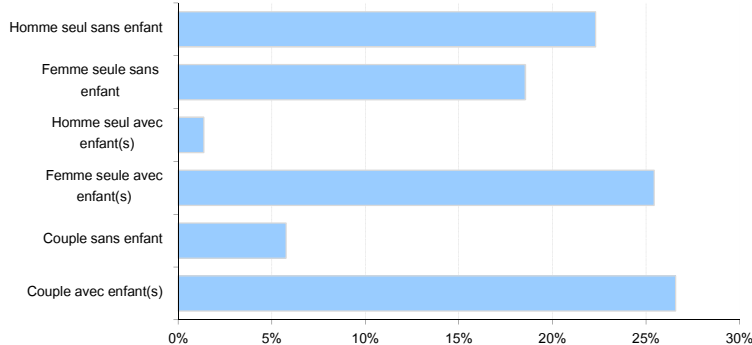
Au titre de décembre 2018, la prime d'activité est versée par la Caf de La Réunion à 59 886 foyers allocataires (cf. tableau 1). En ajoutant les ayants droit, cela représente 138 292 personnes couvertes par la prestation (en hausse de +1,4 % en un an).

Plus de trois bénéficiaires de la Prime d'activité sur cinq sont des femmes. 41 % des bénéficiaires sont des personnes isolées sans enfants, la part des couples sans enfants s'élève à 27 % (cf. graphique 4). Enfin, un quart des bénéficiaires de la Prime d'activité sont des hommes et des femmes isolés avec enfants.

La moitié des bénéficiaires de cette prestation ont un âge compris entre 30 et 49 ans ; 17 % un âge compris entre 25 et 29 ans ; 11 % des allocataires sont âgés de moins de 25 ans. Enfin, 22 % des bénéficiaires sont âgés de 50 ans et plus.

Situation Familiale des bénéficiaires de la Prime d'activité

Source : CAF de La Réunion 2018



Graphique 4.

Hausse des bénéficiaires de la Prime d'activité en 2018

Depuis décembre 2017, le nombre de bénéficiaires de la Prime d'activité a progressé (+507 allocataires). Après avoir connu une croissance très dynamique à la mise en place du dispositif, les effectifs progressent moins fortement en 2018 (cf. tableau 7).

Cette hausse des bénéficiaires s'explique, entre autres, par l'effet conjugué de la revalorisation exceptionnelle du montant forfaitaire (de 20 euros) et de l'abaissement du coefficient de prise en compte des revenus d'activité dans le calcul de la prime d'activité, entrées en vigueur depuis le 1er août 2018⁶ (cf. tableau 6).

Source : CAF de La Réunion 2018 - données ELISA

TRIMESTRES	T4-2017	T1-2018	T2-2018	T3-2018	T4-2018	évolution annuelle
Entrées	12 078	11 714	11 193	10 791	13 752	47 450
Sorties	11 813	12 472	11 976	11 002	11 493	46 943
Variation effectifs	+265	-758	-783	-211	+2 259	+507

Tableau 6.

Au 1er trimestre 2018, les ressources prises en compte pour le calcul de la prime d'activité intègrent principalement les revenus perçus sur le dernier trimestre de l'année précédente. Ces derniers sont plus élevés (en lien avec l'évolution de la masse salariale par tête), entrainerait une hausse du nombre de sortants dispositifs⁶.

Le nombre de bénéficiaires de la « prime d'activité uniquement » a augmenté de +115 foyers en un an.

En 2018, 4 233 foyers ont un droit majoré pour isolement (cf. tableau 7). En un an, cette prestation a connu une baisse de -0,9 %, et le nombre de foyers sans majoration pour isolement a connu une hausse de +1 % (les effectifs passant de 55 108 foyers en 2017 à 55 653 foyers en 2018).

Encadré 7

Les bénéficiaires de la Prime d'activité au niveau national

Au titre de septembre 2018, la prime d'activité est versée par les caisses d'Allocations familiales (Caf) à près de 2,70 millions de foyers résidant en France métropolitaine et dans les Dom (y compris Mayotte), pour un montant moyen de 160 euros par mois. Au total, cette prestation couvre 5,51 millions de personnes : 2,70 millions d'adultes sont responsables du dossier, leurs conjoints éventuels représentent 0,68 million de personnes et leurs enfants ou autres personnes à charge 2,13 millions.

Source : Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité : 2,70 millions à fin septembre 2018, Conjoncture Prime d'Activité, n°11, décembre 2018.

⁶ Source : Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité : 2,70 millions à fin septembre 2018, Prime d'activité conjoncture, n°11, décembre 2018.

PRIME D'ACTIVITE	Décembre 2017	Décembre 2018	évolution
Prime d'activité	59 379	59 886	0,9%
dont avec majoration isolement	4 271	4 233	-0,9%
dont sans majoration isolement	55 108	55 653	1,0%
<i>Dont Prime d'Activité jeunes 18-25 ans non majoré</i>	6 195	5 996	-3,2%
dont Cumul RSA - Prime d'Activité	10 553	11 110	5,3%
dont avec majoration isolement	993	1 018	2,5%
dont sans majoration isolement	9 560	10 092	5,6%
<i>Dont Prime d'Activité jeunes 18-25 ans non majoré</i>	261	262	0,4%

Tableau 7.

En fonction de leurs ressources, certains allocataires peuvent cumuler la Prime d'activité et le RSA socle (cf. encadré 4) : ils sont 11 110 bénéficiaires à être dans cette situation en 2018. Un effectif en hausse de près de +5,3 % en un an (cf. tableau 7).

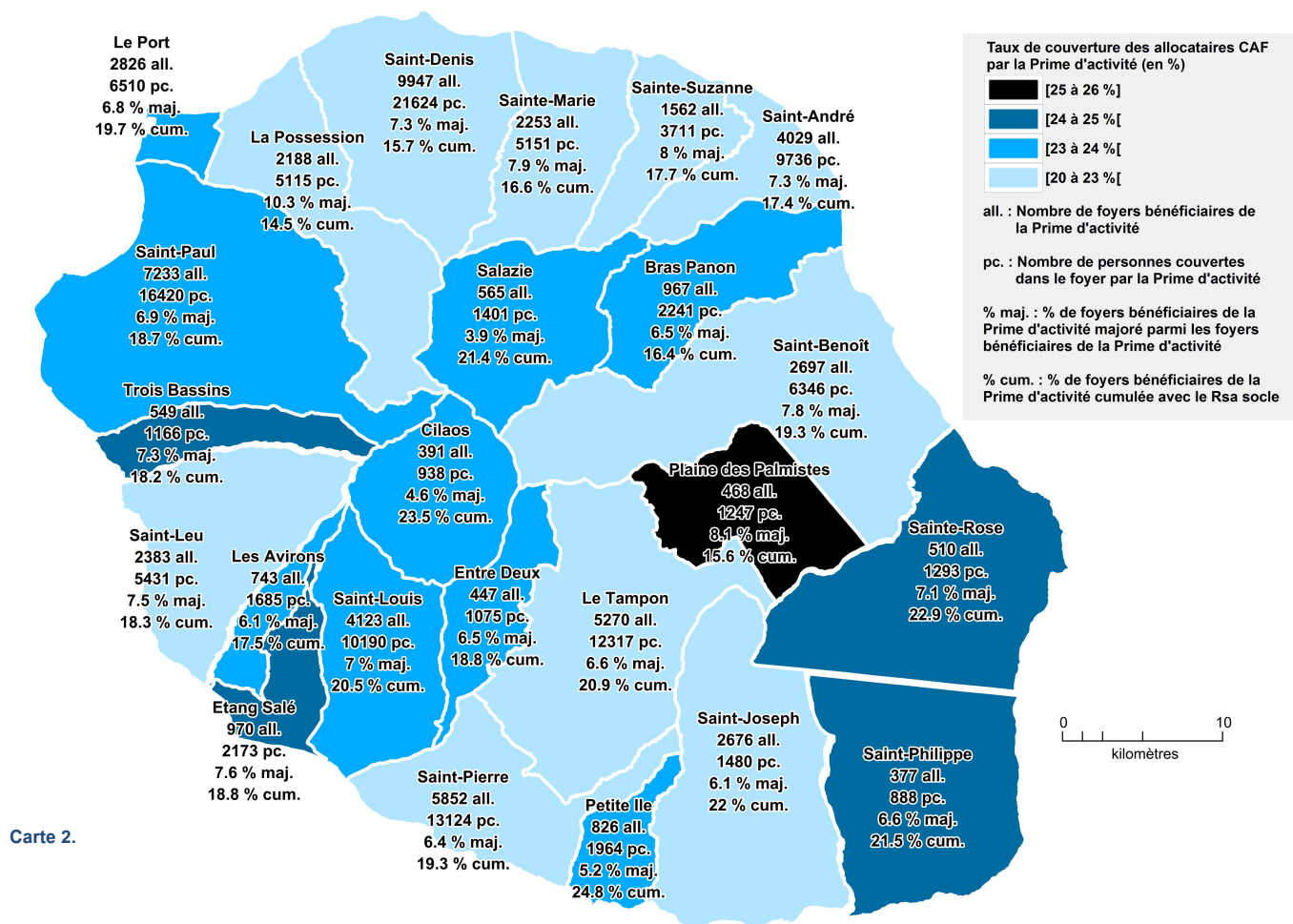
Au 31 décembre 2018, ces allocataires en situation de cumul, couvrent un total de 29 608 personnes couvertes.

1 018 foyers ont un droit majoré pour isolement, contre 993 un an plus tôt. Parmi les bénéficiaires en situation de cumul, la part des couples (avec ou sans enfants) est de 33 % et celle des familles monoparentales est de 32 % (cf. schéma 1).

Deux réformes sont entrées en vigueur au 1er août 2018 : la revalorisation exceptionnelle de 20 euros du montant forfaitaire et l'abaissement du coefficient de prise en compte des revenus d'activité dans le calcul de la prime d'activité.

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité connaît une croissance de 3,4 % entre septembre 2017 et septembre 2018, correspondant à 89 000 bénéficiaires supplémentaires. Cette progression en glissement annuel est comparable à celle observée entre juin 2017 et juin 2018, mais moins dynamique que celles observées au cours des cinq trimestres précédents. Elle est toutefois contrastée, selon que les foyers perçoivent ou non une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. Ainsi, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité percevant une majoration pour isolement diminue de 0,9 % entre septembre 2017 et septembre 2018, tandis que le nombre de foyers sans majoration pour isolement augmente de 3,7 %, les effectifs passant de 2,45 à 2,54 millions.

Source : Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité : 2,70 millions à fin septembre 2018, Conjoncture Prime d'Activité, n°11, décembre 2018.

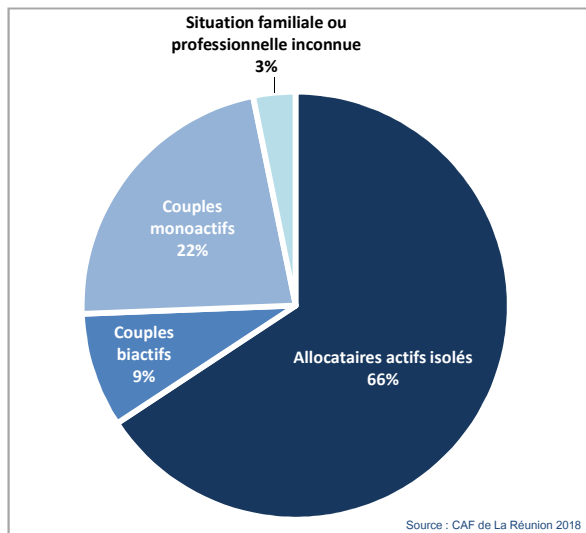


Note de lecture : 7,3 % des bénéficiaires de la Prime d'activité de la commune de Saint-Denis touchent la prestation « majorée » et 15,7 % des bénéficiaires cumulent cette prestation avec le RSA. Le taux de couverture des allocataires CAF rapporte le nombre d'allocataires bénéficiant de la Prime d'activité au nombre total d'allocataires du territoire.

La commune de Saint-Denis enregistre le plus important effectif de bénéficiaires de la Prime d'activité avec 9 947 bénéficiaires, suivie de Saint-Paul, de Saint-Pierre et du Tampon. A contrario, Saint-Philippe possède l'effectif le moins important, suivie de Cilaos, de l'Entre-Deux et de la Plaine des Palmistes. Huit communes de l'île (Salazie, Petite-Île, Saint-Joseph, Cilaos, Le tampon, Sainte-Rose, Saint-Louis et Saint-Philippe) se démarquent particulièrement, avec des proportions de cumul RSA-Prime d'activité supérieures à 20 % (cf. carte 2).

En 2018, 85 % des foyers bénéficiaires de la Prime d'activité (soit 50 648 allocataires) ont au moins une des personnes du foyer qui perçoit une bonification individuelle, ce qui correspond à une légère baisse de -0,4 % en glissement annuel (cf. tableau 8).

Situation familiale des bénéficiaires de la Prime d'activité



Graphique 5.

PRIME D'ACTIVITE	Décembre 2017	Décembre 2018	évolution
Bénéficiaires de la Prime d'activité	59 379	59 886	0,9%
Sans aucune bonification individuelle	8 540	9 238	8,2%
avec au moins une bonification individuelle	50 839	50 648	-0,4%
dont Cumul RSA - Prime d'Activité	10 553	11 110	5,3%
Sans aucune bonification individuelle	6 246	6 811	9,0%
avec au moins une bonification individuelle	4 307	4 299	1,9%

Tableau 8.

Forte proportion d'allocataires isolés actifs

Au sein des foyers bénéficiaires, au moins un membre du foyer perçoit des revenus d'activité professionnelle : cela peut être l'allocataire, son éventuel conjoint, les enfants ou les autres personnes à charge présents dans le foyer. Dans la très grande majorité des cas, seul l'allocataire ou son conjoint exerce une activité, les autres membres présents dans le foyer étant inactifs. En décembre 2018, 66 % des bénéficiaires de la prime d'activité sont des personnes isolées actives, 22 % sont des couples monoactifs et 9 % sont des couples biactifs (cf. graphique 5).

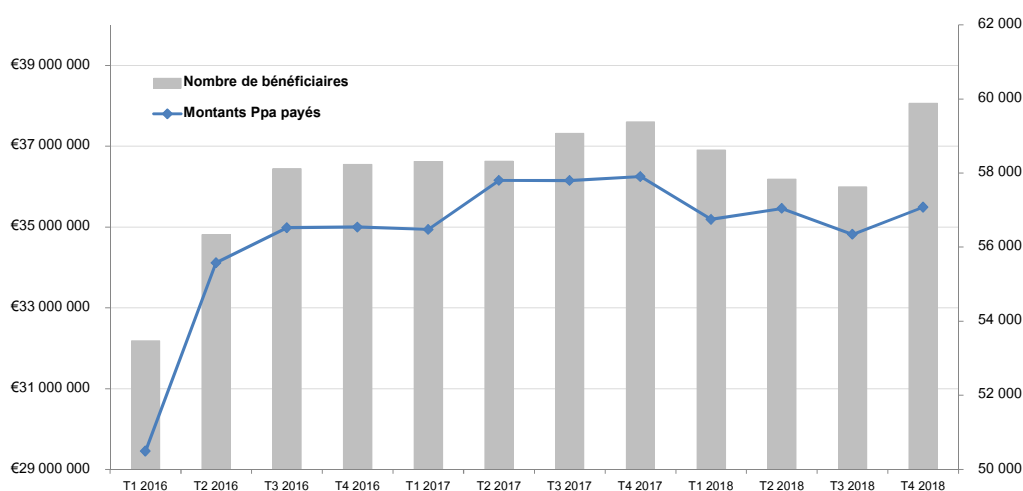
Encadré 9

Alors que le nombre de foyers, dont le responsable du dossier est âgé de 18 à 24 ans, connaît une relative stabilité entre fin septembre 2017 et fin septembre 2018 (environ 432 000 foyers), les bénéficiaires âgés de 25 ans et plus progressent de 4,1 % en glissement annuel, s'élevant à près de 2,27 millions de foyers fin septembre 2018. La part des foyers avec au moins une personne percevant une bonification individuelle – ce qui signifie que ses revenus mensuels d'activité sont supérieurs à 0,5 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) – est restée relativement stable depuis la création de la prime d'activité et atteint 87,8 % fin septembre 2018.

Source : Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité : 2,70 millions à fin septembre 2018, Conjoncture Prime d'Activité, n°11, décembre 2018.

Montants Prime d'activité payés	Année 2017	Année 2018	évolution
Prime d'activité sans majoration	130 221 753 €	127 838 609 €	-1,8%
Prime d'activité avec majoration	13 263 416 €	13 110 722 €	-1,2%
Total Prime d'activité payé	143 485 169 €	140 949 331 €	-1,8%

Tableau 9.



Graphique 6.

En décembre 2018, la Caf a payé 140,9 millions d'euros au titre de la Prime d'activité, contre 143,5 millions d'euros en 2017 (soit une baisse de -1,8 % en un an). Selon les données comptables, près de 128 millions d'euros ont été payés pour la « prime d'activité avec majoration » (cf. tableau 9).

En moyenne, un foyer bénéficiaire de la Prime d'activité perçoit 203 euros par mois (cf. schéma 1).